

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 5 septembre 2023

Convocation, ordre du jour et affichage en date du 1^{er} septembre 2023

Secrétaire de séance : Richard HAESSIG

Nombre de conseillers élus : **19** En fonction : **19** Présents : **16**

Présents : Michel LOM, Mélanie FISCHER, Michel LINGER, Cornelia ROTT, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Jean-Michel CORNEILLE, Pia CLAUSS, Jean-Marc STOLTZ, Chantal HUMMEL, Vincent FRISON, Dominique SCHMITTHEISLER, Etienne BRUNCK, Bruno ROTT, Marlyse STAUB, David GIROLT.

Absents excusés : Françoise BRAUN (absente excusée, donne pouvoir à Chantal HUMMEL), Francis WOEHL (absent), Serge BONAMY (absent excusé).

1. APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération, avec 11 voix pour, 8 abstentions (Michel LINGER, Cornelia ROTT, Jean-Michel CORNEILLE, Jean-Marc STOLTZ, Chantal HUMMEL, Francis WOEHL, David GIROLT et Serge BONAMY absents le 11 avril 2023).

APPROUVE le PV de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

2. BAUX DE CHASSE : Procès-verbal sur le résultat de la consultation relative à l'affectation à donner au produit de la location de la chasse pour la période 2024-2033 – composition des lots – mode de procédure de location

PROCES-VERBAL

sur le résultat de la consultation relative à l'affectation à donner au produit de la location de la chasse pour la période 2024-2033

Par des délibérations en date du 11 avril 2023, le Conseil Municipal de la commune de SEEBACH a décidé d'une part de la constitution de la Commission Consultative Communale de la Chasse et d'autre part de la mise en place de la consultation des propriétaires sur l'affectation du produit de fermage pour la période 2024 - 2033.

Une consultation a été mise en place dont le résultat s'établit comme suit :

Nombre de propriétaires du ban communal consultés	1 024
Nombre de propriétaires exprimés	698 soit 68,16 %
Superficie totale des terrains inclus dans le périmètre de chasse	1 492 ha
Nombre de propriétaires ayant opté pour l'abandon du produit de fermage au profit de la commune	677 soit 66,11 %
Contenance totale de l'ensemble des terres appartenant aux propriétaires ayant opté pour l'abandon du produit de fermage au de la commune	1 188 ha

Par conséquent, se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune : 677 propriétaires possédant au total 1 188 ha 12 a 28 ca.

Attendu que le décompte fait apparaître que plus des deux tiers des propriétaires représentant plus des deux tiers de la superficie de la chasse communale se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location à la commune, il est donc convenu que le produit de la location de la chasse est cédé à la commune de SEEBACH.

Par ailleurs, la commune de SEEBACH doit également déterminer la composition des lots de chasse et décider du mode de procédure de location entre « le gré à gré », l'adjudication et l'appel d'offre.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des informations données, de déterminer la composition des lots de chasse et de décider du mode de procédure de location.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des résultats de la consultation et des termes du procès-verbal correspondant,
- **DECIDE** de récupérer au profit de la commune les loyers issus de la chasse,
- **DETERMINE** la composition des lots de chasse comme suit :

Lot 1	639 ha 19 a 28 ca
Lot 2	564 ha 52 a 1 ca
Lot 3	289 ha 0 a 0 ca
Total	1492 ha 71 a 29 ca

- **DECIDE** de mettre les différents lots en location par convention de gré à gré,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

3. AFFAIRES GENERALES – INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite aborder plusieurs points d'actualités.

- Animations estivales :

Monsieur le Maire se réjouit de la grande qualité et de la diversité du programme des événements et manifestation organisés dans la commune de juin à septembre. De nombreuses festivités tout au long de l'été, à commencer par la fête de l'école (9 juin) la fête des pompiers (17 juin), une première fête de la musique organisée à SEEBACH par l'équipe CAP (21 juin), et en point d'orgue la SUMMERZEIT IN SEEBACH 2023 organisée par Richesses de SEEBACH et la commune de SEEBACH (22 et 23 juillet) qui a connu un très grand succès avec plus de 6000 visiteurs. A noter aussi des manifestations sportives : le tournoi de tennis en double organisé par le club de tennis de SEEBACH (29 juin au 2 juillet), le tournoi de Sixte (foot) organisé par l'équipe CAP (9 juillet), les Portes ouvertes du Centre Equestre de SEEBACH organisées par les Cavaliers du Schenkenacker (10 septembre 2023), sans oublier les désormais traditionnelles « Fête Estivale » organisée par l'Association des Acteurs Economique de SEEBACH (3 août), « le Vide Grenier » organisé par l'association Richesses de SEEBACH (27 août), et l'évènement « Quand le vignoble rencontre le folklore » organisé par le Groupe Folklorique et la Maison Jülg (1^{er} et 2 septembre 2023).

Tous ces événements se sont parfaitement déroulés et ont vu une parfaite collaboration avec les services de la Mairie (technique, logistique, administratif, communication)

- Ecole de SEEBACH :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nomination de Madame Sandra FRISON comme Directrice du groupe scolaire de SEEBACH en remplacement de Monsieur TRIMOLE qui aura contribué à enseigner et à gérer la Direction durant 21 ans. Monsieur le Maire se félicite de la nomination de Madame FRISON en tant que nouvelle Directrice. Elle connaît bien SEEBACH et son école pour y avoir déjà enseigné et habité. Plusieurs réunions se sont tenues entre la nouvelle Directrice et la commune afin de faire le point sur la situation notamment concernant l'aménagement des écoles et la mise à niveau du matériel informatique. Le portier électronique a également été remplacé. La commune a aussi assuré la remise en peinture des deux salles de classe de l'école maternelle.

- Utilisation des WC publics du Parc :

Les nouveaux WC publics du Parc sont dorénavant opérationnels. Il convient maintenant de mettre en place les conditions d'utilisation de cet équipement. Il a été décidé, dans un premier temps, de n'ouvrir ces WC publics qu'en cas d'organisation d'un événement sur la commune ou dans le Parc (tournoi, fête de la musique, SUMMERZEIT ...). Une convention spécifique sera établie avec l'association organisatrice. Quant au Cochonnet Seebachois, ses membres pourront utiliser ces WC lors des entraînements ou des compétitions. Concernant l'entretien de cet équipement, si les événements sont organisés par la commune, la commune se chargera de l'entretien. Si l'organisateur est privé, c'est lui qui se chargera de l'entretien. En cas d'utilisation par l'association le Cochonnet Seebachois c'est elle qui se chargera de l'entretien.

Au printemps prochain, l'ouverture des WC publics sera étendue à des plages horaires plus importante.

- Projet complexe sportif (football) :

Les terrains sont désormais équipés. L'arrosage automatique fonctionne. Le forage sera réalisé cet automne. Le club-house et les vestiaires en bâtiments modulaires seront livrés pour la mi-septembre. Des échanges seront mis en place avec l'AS SEEBACH concernant les conditions de mise à

disposition et la rédaction des conventions correspondantes. La mise en service sera soumise à l'homologation de la Ligue d'Alsace de Football et la validation de la commission de sécurité du SIS.

- Résidence Senior :

Monsieur le Maire confirme le maintien de ce projet malgré le contexte ultra tendu. Les travaux de déconstruction commenceront fin 2023.

- Forêt communale :

Richard HAESSIG conseiller municipal en charge de la forêt informe les membres du Conseil Municipal que plus de 4 000 arbres ont été plantés dans le cadre de l'opération de régénération de la forêt communale avec le soutien de l'ONF.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des informations données.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après information,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Séance close à 21h00.

Affiché à SEEBACH, le 29 septembre 2023

Le Maire :
Michel LOM

